À VOTRE SERVICE !

« SACHEZ QUE NOUS SERONS À VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION POUR VOUS FACILITER LA VIE ! »

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE HAUTE-VIENNE

DES CONTRÔLES OK, MAIS SUR CE QUI RENTRE...

Collègue agriculteur (et agricultrice), peut-être as-tu été contrôlé(e) cette année. Et si ce n'est pas le cas c'était l'année dernière, ou ça sera l'année prochaine...

Tu as bien remarqué que plus la PAC se complexifie, plus tu as d'engagements à tenir, de documents à remplir, pour être dans les clous de la fameuse CONDITIONNALITÉ, et ainsi espérer toucher le montant total de tes aides (excepté ce qui est retenu tous les ans pour « coefficient stabilisateur » et autre « discipline budgétaire », sans oublier les retards de versement de 2 ou 3 ans).

Au vu des normes et des contraintes (environnement, bien-être animal, sanitaire...) que lui impose la PAC, l'éleveur haut-viennois ne suit plus ! Avec toujours au-dessus de la tête cette épée de Damoclès qu'est le contrôle où la moindre inattention ou défaillance du bonhomme peut coûter cher. Du stress, beaucoup de temps passé pour espérer percevoir ce qui était à l'origine une aide compensatoire, qui ne compense plus grand chose dans nos systèmes d'élevages sacrifiés sur l'autel du libéralisme...

Mais, qu'en est-il de ces produits que l'Europe va faire entrer chez nous ? Canada, mais aussi USA, Brésil etc... Comment travaillent-ils là-bas ?

Les politiques affirment que le consommateur n'a pas à s'inquiéter, que ce qui rentrera répondra à des normes équivalentes aux nôtres (mais bien sûr...). Comment seront-ils contrôlés alors qu'aujourd'hui l'Europe est incapable de surveiller ce qui transite au sein même de ses pays membres (lasagnes au cheval, steaks hachés frauduleux...) ? Si autant d'énergie et de moyens étaient mis pour contrôler les importations, que le paysan qui travaille en France, certainement que beaucoup de denrées ne passeraient pas nos frontières. Mais vu l'orientation de la future PAC, notamment le volet environnemental, il est malheureusement fort à parier que c'est sur l'agriculteur que la surveillance va s'amplifier...

Face à cet immondice réglementaire, vous, paysans, paysannes de la Haute-Vienne, sachez que les élus et les services de la Chambre d'agriculture, seront à votre entière disposition pour vous faciliter la vie !

Emilie Pons,
Vice-présidente de la Chambre d'agriculture 87

PORTRAIT D'AGRICULTEUR

IRRIGATION | UN POTENTIEL À DÉVELOPPER

Je me suis installé en 2008 sur la commune de Dompierre-les-Eglises en système bovin naisseur-engraisseur.

En 2010 je me suis diversifié avec la production de plants de pommes de terre, une culture peu gourmande en eau mais qui a des besoins à des moments précis pour assurer une qualité.

En 2012, je me suis équipé avec du matériel d'irrigation d'occasion.

La ressource en eau autour de mon exploitation étant limitée, j'ai donc limité mon investissement au départ.

En 2015, j'ai créé trois petites retenues d'eau de moins de 1 000 m² de surface pour un volume total d'environ 4 500 m³ d'eau disponible avec lesquels j'irrigue les pommes de terre.

En 2018, j'ai également irrigué une partie de ma sole en maïs fourrage, à partir de la Brâme. Très vite je me suis rendu compte de l'insuffisance de cette ressource en période de sécheresse. Cette année, l'arrêté préfectoral sécheresse de crise renforcée interdisant toute irrigation de cultures non dérogatoires à partir de ressources non déconnectées, a été pris plus tôt (mi-juillet). De ce fait, je n'ai pas pu irriguer mon maïs fourrage, mais seulement deux tiers de ma surface en pommes de terre (mes 3 retenues d'eau n'étant pas reconnues déconnectées).

Quelles améliorations pensez-vous mettre en place ?

La seule solution pour pallier le problème de la sécheresse et répondre aux besoins en eau des pommes de terre est la création d'une retenue d'eau déconnectée d'environ 25 000 m³. Ce plan d'eau stockera l'eau pendant l'hiver pour assurer les besoins pendant l'été.

Avec seulement 100 mm supplémentaires sur nos maïs fourrages, le rendement est assuré.

Je réfléchis aussi à la luzerne irriguée pour compléter les stocks fourragers et augmenter l'autonomie en protéines de mon troupeau.

Un conseil pour les autres agriculteurs ?

L'irrigation est une bonne assurance récolte, nos anciens l'avaient compris, l'investissement reste lourd et doit être réfléchi à l'instar de la construction d'un bâtiment.

Pour en savoir +

Jean-Emmanuel VERNON – conseiller spécialisé eau - environnement
je.vernon@haute-vienne.chambagri.fr - Tél. : 05 87 50 40 75

Johannes KNIES – élu de la Chambre d'agriculture de Haute-Vienne
Tél. : 06 74 32 66 00

Marchés des Producteurs de Pays

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ TOUJOURS AUTANT APPRÉCIÉS DES CONSOMMATEURS

Dans les Marchés de producteurs de pays, les consommateurs peuvent découvrir des produits locaux, proposés par les producteurs fermiers et parfois par des artisans. L'originalité de ces marchés festifs réside dans la possibilité de se restaurer sur place : le consommateur compose auprès des producteurs son menu, de l'entrée au dessert, et la cuisson des viandes est assurée par des bénévoles.

Cette année, 31 sites ont pu accueillir un ou plusieurs marchés, ce qui représente plus de 70 rendez-vous de mai à septembre. Cette année, ces marchés labellisés ont connu une belle fréquentation, s'inscrivant désormais comme les rendez-vous incontournables des soirées estivales, rassemblant jusqu'à 1500 personnes.

Une attention particulière donnée au respect de la charte

Les communes ou associations qui souhaitent accueillir un marché labellisé «Marché des producteurs de pays» signent une convention de partenariat définissant les conditions d'utilisation de la marque et son respect. Elles bénéficient alors d'un accompagnement global, du recrutement des producteurs jusqu'à la mise en place le jour du marché. La Chambre d'agriculture assure également la mise à disposition du matériel aux couleurs de la marque et la promotion des marchés.

Une reconnaissance de l'agriculture

La marque «Marché des producteurs de pays» a pour objectif d'offrir aux consommateurs une garantie de qualité et redonner aux agriculteurs et à leurs produits une place de choix dans la consommation des produits locaux. Tous les producteurs mettent en avant la reconnaissance de leur métier à travers la vente directe de leurs produits, sur leur territoire, grâce aux échanges qu'ils peuvent avoir sur ces marchés avec les consommateurs dans une ambiance chaleureuse, très éloignée de l'agribashing relayé par les médias.

Un réseau en pleine expansion !

- **2008 :** 9 communes accueillaient un « MPP » en Haute-Vienne…
- **2012 :** 24 communes.
- **2018 :** 29 communes dont 1 nouvelle, soit plus de 60 rendez-vous
- **2019 :** 31 communes, dont 4 nouvelles (Limoges Bellegarde, Panazol dans le cadre du festival de l'agriculture, Janailhac et Rilhac-Lastours), soit plus de 70 rendez-vous sur toute la saison estivale qui rassemblent entre 200 et 1500 personnes à chaque marché qui viennent consommer des produits fermiers.

Pour en savoir +

Stéphanie ALLONNEAU
Animatrice du réseau Marchés des producteurs de pays

stéphanie.allonneau@haute-vienne.chambagri.fr

Tél. : 05 87 50 40 17
Port. : 06 46 44 10 18

www.marches-producteurs.com
ou flashez le code ci-dessous

LE CHIFFRE DU MOIS

286 **dossiers «recours calamités» réexaminés,** 205 retenus (72%). L'indemnisation globale pour le 87 passe de 6,27 à 6,88 M€, avec un gain de 600 K€ pour la ferme 87. Le montant moyen par exploitation éligible est de 3164 €.

AGENDA

Tech-Ovin
Bellac, les (3), 4 et 5 septembre
https://www.techovin.fr/

- Conférences sur «Comment bien concevoir son bâtiment d'élevage ?» les 4 et 5 sept. à 11h15 sur le stand de la Chambre d'agriculture
  Renseignements au 05 87 50 40 43
- Session d'Accueil d'Actifs «Trouver une exploitation, s'installer en élevage ovin», les 3, 4 et 5 sept.
  Renseignements au 05 87 50 42 33

Foire aux béliers
Bellac, le 5 septembre

Festival de l'agriculture
Panazol, les samedi 7 et dimanche 8 septembre

PLU ISLE
Enquête publique en cours à la mairie jusqu'au 20 septembre inclus
Renseignements :
Laure Vigouroux au 05 87 50 40 67

Journée technique «Des prairies sans Rumex demain !»
Châteauponsac, le jeudi 10 octobre
Renseignements et inscriptions au 05 87 50 40 43

Marchés des producteurs de pays

Jeud. 5 sept. à Ste-Anne-St-Priest (dans le pré en face de la mairie)
Vend. 6 sept. à Chaptelat (esplanade église St-Eloi) **à Isle** (place Robert Laucournet) **et à Solignac** (place de la Briance)
Dim. 13 octobre à Bussière-Galant (espace Hermeline)

Renseignements : 05 87 50 40 17

LA VISION DU RESPONSABLE PROFESSIONNEL

« CETA, MERCOSUR, CONDITIONNALITÉ ET EGALIM SONT DANS UN BATEAU... »

Pour les plus jeunes et pour les moins jeunes paysans que nous sommes, il est important de refaire un point sur les traités de libre-échange et le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'Uruguay round chargé d'encadrer les accords de libre-échange mondiaux au début des années 2000 est resté au milieu du gué. La boîte verte qui assure un soutien au revenu des agriculteurs en contrepartie des contraintes environnementales, était l'argument avancé qui devait nous protéger des distorsions de concurrence (économiques ou environnementales). Résultat des courses, avec la signature du CETA et probablement Mercosur, c'est la double peine. Nous subissons toutes les contraintes environnementales (conditionnalité...) et nous ne sommes pas protégés des viandes produites avec des farines animales, des activateurs de croissance. Ce sont aussi l'équivalent de 20 abattoirs français de bovins et du tonnage de la production de volailles label français qui vont rentrer en Europe... Le CETA n'est pas non plus sans conséquence sur la niche que représentent nos productions bovines sous signes officiels de qualité. Ces accords visant principalement des morceaux nobles (à prix discount, 20% moins cher que de l'origine France), vont avoir un impact important sur la valorisation de nos animaux.

Et nous, éleveurs dans notre département, nous sommes là avec les revenus les plus bas et nous subissons pourtant pleinement la conditionnalité sans aucun droit à l'erreur.

Finalement, rien ne nous protège des importations comme promis lors de la mise en place de ces accords ! Par ailleurs, ce débat sur les traités largement commentés occulte totalement la politique de prix bas pratiqués par la filière et que devaient, soit dit en passant, résoudre les Egalim. Si l'élevage va mal, c'est la résultante d'un échec de la politique française et européenne. Aucune protection, pas de garantie sanitaire, une filière bovine qui ne se remet pas en question à l'instar d'une interprofession molle et coûteuse.

Je crois que tous se moquent de nous... nous devrions emmener tout ce petit monde faire un tour de bateau, eux qui nous mènent en bateau depuis trop longtemps !

Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture 87

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et le site Internet

haute-vienne.chambre-agriculture.fr
Chambagri87
@87Chambre

« A votre service » est édité par la Chambre d'Agriculture 87 : SAFRAN - 2 av. Georges Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
Directeur de la publication : Bertrand VENTEAU
Rédacteur en chef : Bertrand VENTEAU
Comité de Rédaction : B. VENTEAU, les élus et agents de la Chambre d'Agriculture 87
Conception graphique : J. BOSSELUT
N° ISSN : 2678-2383
Crédits photos : Chambre d'Agriculture 87, sxc.hu, photothèque des Chambres d'Agriculture
Impression - Routage : Rivet Impression - 05 55 04 49 50